

## CONSTATS

**La France : une démocratie environnementale**

La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale dont l'organisation est décentralisée.

Depuis 2005, date à laquelle la « Charte de l'environnement » est intégrée au bloc de constitutionnalité, elle est également une « démocratie environnementale ». Son article 7 énonce :

**« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».** Cet article sacralise la participation citoyenne dans tous les domaines de l'environnement et conforte la ratification par la France de la convention d'Aarhus.

**Une forte défiance vis-à-vis des instances représentatives**

La défiance des français vis-à-vis des politiques publiques et de leurs représentants élus est un signe de la perte du lien démocratique avec les citoyens. C'est un réel danger pour notre république.

80% des personnes interrogées lors d'une étude expriment le fait que leur parole n'est pas entendue par les responsables politiques. Aussi, plus de 75% disent pouvoir changer la société par leurs choix et leurs actions et demandent que la société civile soit associée à la définition et à l'évaluation des politiques publiques. Il ne suffit donc pas de solliciter leur expertise d'usage, il convient de les écouter exprimer leurs besoins et de leur offrir les possibilités de s'impliquer dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

**Le dialogue social et environnemental territorial en panne**

Nombreux sont les échecs de concertation aboutissant au blocage de projets ; nous ne trouvons que peu d'exemples d'un dialogue social et environnemental territorial réussi. L'incapacité de nos institutions à associer les populations et les acteurs des territoires sur les questions les concernant, et sur lesquelles ils pourraient agir, est un problème auquel il est urgent d'apporter des solutions.

PROPOSITIONS  
CONCRETES

**La nouvelle Région sera dotée des compétences définies par la loi NOTRe\* et devra élaborer le SRADDET\*. Elle doit tout mettre en œuvre pour être exemplaire dans le domaine de la participation citoyenne.**

**Son droit à l'expérimentation doit être mobilisé afin que, concernant la concertation et le dialogue social et environnemental territorial, soient menées des actions concrètes en lien avec le monde de la recherche dans les domaines de l'éducation et des sciences humaines et sociales.**

- **Créer, au sein du Conseil Régional, une délégation à la concertation et au dialogue social et environnemental territorial.**
- **Créer, avec l'université, une chaire consacrée aux liens entre « éducation à l'environnement et au développement durable » et « concertation et dialogue social et environnemental territorial ».**
- **Associer la société civile à la Conférence Territoriale de l'Action Publique** ainsi qu'à l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation, d'internationalisation (SRDEII) et du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- **Associer la participation citoyenne à l'expression des corps intermédiaires** afin de définir des politiques publiques.
- **Favoriser l'articulation entre les représentations de la société civile aux niveaux intercommunaux et régionaux** (conseils de développement, conseil économique, social et environnemental régional...) en sollicitant des contributions communes sur des questions d'intérêt régional.
- **Conserver et développer le bénéfice de structures telles que l'Ifrée\* et l'ORE\*,** expertes dans les domaines de la connaissance, de la sensibilisation, de l'éducation, de la concertation et du dialogue territorial.
- **Encourager et accompagner les démarches** de panels d'habitants, de référendums d'initiative populaire, de pétitions citoyennes.
- **Soutenir la participation des citoyens par des aides compensant les frais de déplacement et créer des espaces de vidéo conférence ouverts notamment aux associations.**

## REALISATIONS

Nombreuses sont les associations engagées pour l'intérêt général, par leur participation aux animations sur le terrain jusqu'aux instances de gouvernance. Les acteurs associatifs favorisent également la participation citoyenne par la mise en œuvre de dispositifs adaptés, avec des objectifs partagés établis en partenariat :

- ☛ **Animation par l'Ifrée de la consultation du public sur l'eau** par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- ☛ Dispositif du GRAINE\* Aquitaine « **Séminaire d'Exploration de Controverse**, Acteur de la participation » : méthode d'exploration pour mener une réflexion collective, une analyse critique et fonder une culture commune autour du concept de DD\* par l'accompagnement des acteurs de l'éducation du territoire concerné (EN\*, CSC\*, parents d'élèves, agents de collectivité, etc.).
- ☛ La formation professionnelle continue **Pilote de dispositifs participatifs** concerne l'ingénierie de la concertation et de la consultation appliquée au développement durable et à la gestion des espaces naturels. Co-organisée par l'Ifrée et l'ATEN\*, elle s'adresse aux responsables de projet, chargés de mission, animateurs de tous secteurs d'activité. Son objectif : se préparer et être en capacité d'animer des dispositifs d'information, de consultation et de concertation auprès de publics diversifiés (citoyens, acteurs professionnels et institutionnels). La Région Poitou Charentes mène également **des démarches participatives** : budget participatif des lycées, jurys citoyens sur le climat, etc.

### Zoom sur... 32 propositions adressées au Comité de Bassin Loire-Bretagne !

La contribution collective « **Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires, aujourd'hui et demain ?** » concerne deux chapitres du projet de SDAGE\* 2016-2021 : « 12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques » et « 14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges ». **Ce document est le produit d'un groupe de travail**, réuni à plusieurs occasions au cours du premier semestre 2015 et organisé en **trois collèges : citoyens usagers de l'eau, décideurs, opérateurs**.

Ce document, fort de 32 propositions, est destiné au Comité de Bassin Loire-Bretagne. Le groupe de travail est en **attente à son égard** : celle de bénéficier d'un retour sur sa contribution ; ce qui a été pris en compte ou pas et pourquoi.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### ☛ Dispositif et formation :

#### Ifrée :

- Synthèse de la consultation du public sur l'eau : [http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation\\_public\\_eau\\_Ifree\\_2014-2015.pdf](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation_public_eau_Ifree_2014-2015.pdf)
- Formation Pilote de dispositifs participatifs, programme : [http://ifree.asso.fr/papyrus.php?site=1&menu=52&action=8&id\\_fiche=482](http://ifree.asso.fr/papyrus.php?site=1&menu=52&action=8&id_fiche=482)

**GRAINE Aquitaine**, Séminaire d'Exploration de Controverse : <http://www.dailymotion.com/video/x2ldock>

### ☛ Références : textes et ressources

- Charte de l'environnement (2004) : [http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation\\_public\\_eau\\_Ifree\\_2014-2015.pdf](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/partage/consultation_public_eau_Ifree_2014-2015.pdf)
- Convention d'Aarhus (1998) : <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf>
- Référendums d'initiative populaire, étude de législation comparée du Sénat : <http://www.senat.fr/lc/lc110/lc1100.html>
- Jury citoyen, définition du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Participation du public, décision, démocratie participative <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/dico/jury-citoyen>